

Réunion DGALN - SPLS

25 avril 2014

Rôle du ou des chefs de projets au niveau régional dans le cadre de SPLS

DREAL Pays de la Loire

Réf : 1361H14VD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

1 – Apprendre de l'expérimentation en région Pays de la Loire ?

2012 : La région Pays de la Loire se porte volontaire pour l'expérimentation.

La DREAL est l'animateur régional de l'expérimentation auprès des gestionnaires et des MOa HLM - pas d'accompagnement.

- un service de la DREAL en « hot ligne », tant pour les gestionnaires que pour les bailleurs, en lien avec la maîtrise d'ouvrage (DGALN et CETE) ;
- des messages de la DREAL diffusant l'information auprès des gestionnaires et des bailleurs ainsi que des fiches sur le site internet ;
- deux réunions départementales à la demande des gestionnaires en présence des bailleurs et des services instructeurs (Mayenne et Vendée).
- une réunion d'information à destination des gestionnaires autour de la notion de programmation, les différentes échelles, présentation de dispositifs et pratiques observés en France dans ce cadre ... lieu d'échange demandé lors du premier questionnaire en mai.

1 – Le bilan de l'expérimentation des Pays de la Loire en 2012

- réunions trop techniques et pas adaptées au contexte local ;
- outil en cours de développement ;
- expérimentation en décalage avec la temporalité du recensement de la programmation ;
- une expérimentation basée sur le volontariat des gestionnaires et des bailleurs ;
- la DREAL moteur et service de centralisation pour la région auprès des gestionnaires et des MOa HLM ;
- des pratiques différents sur l'utilisation ou non de SPLS ;
- Les « retours » volontaires des gestionnaires et MOa HLM ont contribué par leur retour à la première évolution de 2013 (bug, évolutions, déblocages ...).

2 – Le contexte Pays de la Loire en 2013 comme catalyseur des actions 2014

- un blocage de l'USH Pays de la Loire sur les évolutions, le calendrier ... a réduit la poursuite de l'expérimentation sur quelques mois ;
- des réunions départementales en juin sur le bilan 2012 et les évolutions 2013 avec les gestionnaires et quelques bailleurs ;
- journée de formation régional à l'infocentre SISAL (DC et DDT) en juin ;
- des réunions départementales en octobre, avec l'USH Pays de la Loire, sur le bilan 2012, les évolutions 2013 et un temps d'échange privilégié avec les gestionnaires et les MOa autour de SPLS ;
- suite à ces réunions d'octobre, constitution d'une équipe projet autour de la mise en œuvre de SPLS en région Pays de la Loire.

2 – Le contexte Pays de la Loire en 2013 comme catalyseur des actions 2014

- **des gestionnaires ont profité de l'expérimentation pour retravailler sur leur processus** de pilotage et de suivi des logements sociaux, intégrant SPLS comme un support au dialogue existant ;
- **les réunions d'octobre** dans chaque département, avec les gestionnaires, services instructeurs et MOa HLM **ont identifié des pistes d'évolution de l'outil et pour une utilisation progressive** en complément du dialogue existant ;
- **des attentes fortes sur les évolutions de l'outil** après avoir « essuyé les plâtres » d'un outil encore au stade de « nouveau né » ;
- **l'équipe projet a contribué à lancer une dynamique positive** avec le projet de session « formation utilisateur SPLS » (intitulé à changer) ;
- **le retour des sessions montre qu'il n'y a aucun frein sur le moyen terme, c'est un outil en devenir** pour les MOa et pour les gestionnaires, **un complément au processus existant.**

3 – « Objectif SPLS »

Dans la continuité de l'équipe projet et des retours des sessions de formation, en lien avec le suivi du Pacte HLM au niveau régional, l'USH locale et la DREAL ambitionnent de généraliser SPLS comme un complément au dialogue existant.

Les conditions de cette mises en œuvre sont :

- des attentes fortes vis à vis des évolutions 2014 ;
- finalisation des chartes de gestion par territoire de gestion ;
- saisie de la programmation 2014 pour le 30 juin dans SPLS (CRH – CAR) ;
- saisie de la programmation 2015 à compter de septembre 2014.

4 – Quels sont les outils mis en place par la DREAL Pays de la Loire ?

Sans accompagnement, la DREAL a fait des choix au détriment de certaines activités pour mettre en place :

- une « hot line » et une adresse mail spécifique à destination des MOa et des gestionnaires ;
- un test régulier sur le site « recette SPLS » pour expérimenter en continu l'outil (appropriation et connaissance) ;
- une base de données de suivi des demandes d'habilitation et des adresses mail centrale par MOa ;
- une base de données des retours du terrains : bugs, demande évolutions, problèmes rencontrés, déblocage ...
- un retour du terrain en COPIL avec la volonté contribuer à l'évolution du produit et en étant « au service de » ;
- formation infocentre SISAL à destination des délégataires et DDT.

Quelles conclusions retenir de notre expérimentation ?

- Importance de la co-animation concernant le portage du dispositif (USH – DREAL) ;
- « Être au service de » c'est à dire les bénéficiaires de l'outil (gestionnaire et MOa HLM) ;
- Appréhender l'existant avant de lancer le déploiement ;
- Ce n'est pas un outil de l'État mais bien un outil qui diffuse une information sur les opérations LLS dans la durée (amont – aval) ;
- Être conscient que cela engage du temps mais qu'avec les évolutions ...
- Amélioration de la connaissance du contexte du logement social à tous les niveaux (dialogue de gestion, temporalité ...) ;
- Cela n'a pas vocation à remettre en cause le dialogue existant ;
- Communiquer, dialoguer et échanger.

A – Quels sont les préalables au portage du projet SPLS en région ?

Les pratiques sont parfois très différentes au sein d'un même territoire.

La connaissance du processus de programmation n'est pas toujours bien identifiée.

Appréhender l'existant car l'implicite n'est pas explicite pour tout le monde :

- les processus de développement des opérations LLS chez les MOa HLM ;
- les outils de suivi du développement des opérations LLS chez les MOa HLM ;
- les processus de pilotage, de programmation et d'instruction des gestionnaires ;
- les outils et dispositifs de pilotage et de suivi des gestionnaires.

Exemple de la région Nord pas de Calais : envoi d'un questionnaire en préalable des réunions individualisées.

A – Quels sont les préalables au portage du projet SPLS en région ?

Appréhender auprès des gestionnaires et des services instructeurs :

- l'utilisation et les accès à GALION ;
- l'utilisation et les accès à l'infocentre SISAL.

Constat en région Pays de la Loire :

- certains délégataires ne connaissent pas GALION et le processus d'instruction ;
- certains délégataires n'ont pas accès à GALION ;
- les outils de pilotage et de suivi sont le plus souvent un tableur plus ou moins complexe ;
- l'utilisation de l'infocentre SISAL est quasi absente chez les délégataires et les DDT.

Suites données par la DREAL Pays de la Loire :

- mise à jours des accès et profils de GALION chez les délégataires et les DDT ;
- une journée d'initiation à l'infocentre SISAL à destination des délégataires et des DDT ;
- actualisation des accès à l'infocentre SISAL.

B – Quel est le rôle des porteurs de projets ?

La devise des porteurs de projet :

« un outil au service de et en complément de l'existant »

L'USH locale et la DREAL doivent travailler de concert autour du projet car les finalités du dispositif vont bien au-delà de la seule question de la programmation annuelle via SPLS.

Les porteurs de projets doivent être des animateurs convaincus et « au service de » sans remettre en cause le dialogue existant.

Les objectifs du dispositif sont multiples :

- *Disposer de l'information la plus complète sur la vie d'une opération depuis sa conception jusqu'à la livraison ;*
- *Assurer un suivi des dossiers optimisé ;*
- *Simplifier et uniformiser le partage des informations entre acteurs locaux - réduction des enquêtes ;*
- *Enrichir et permettre une meilleure connaissance des besoins en financement ;*
- *Constituer le socle de dématérialisation de l'instruction des dossiers de financement à horizon 2015 et après.*

C – Quels sont les missions des porteurs de projets ?

L'USH locale et la DREAL doivent :

- Avoir une connaissance commune des notions de programmation et des outils de pilotages – suivi du logement social ;
- Avoir testé et/ou utilisé SPLS voir GALION ;
- Échanger régulièrement dans l'optique des bénéficiaires ;
- Être les animateurs du portage du projet en sensibilisant, mobilisant et dialoguant avec les acteurs de chaque territoire ;
- Être convaincu du projet ;
- Mettre un place un dispositif de suivi local (équipe projet, COPIIL régional ...) où tous les acteurs sont représentés dans un lieu d'échange.

Bonne continuation !



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE